



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin
00 00 18

OBJET :

DESIGNATION DU
PRESIDENT DE
SEANCE POUR LA
PRESENTATION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
« BUDGET PRINCIPAL »
ET « BUDGET ANNEXE
CLOS DES PENSEES » -
2022

Date de la convocation
Le 30 mars 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

13 avril 2023
publiée ou notifiée le

14 avril 2023

Document certifié conforme,
Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 7 AVRIL 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept Avril à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELIHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELIHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mmes Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (quitte la séance à 21h45), M. Daniel HERLAUD, Mmes Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Mme Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à Madame Christine PLUMECOCQ-FIQUET), MM. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), Cédric LATOUCHE (Pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Annie NOTELET), Mme Tiffanie SURIA (Pouvoir à Madame Joëlle LEGRAND-DELIHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (à partir de 21h45).

Absents : Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mme Monique PASSET, M. Nathalie DELIAYE-REVEL.

000018

Madame le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle ne peut assister au vote des comptes administratifs.

Aussi, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance.

Par conséquent, Madame le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un président avant que ne s'engagent les débats sur les Comptes Administratifs.

Candidatures enregistrées : M. Raphaël KRUSZYNSKI, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne le résultat suivant :

A l'unanimité, M. Raphaël KRUSZYNSKI

- M. Raphaël KRUSZYNSKI est déclaré élu en qualité de Président de séance pour l'examen des Comptes Administratifs – exercice 2022 - du Budget Principal et du Budget annexe Lotissement Clos des Pensées

*Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*



Le Maire,

J. LEGRAND-DÉLHAYE.

Les secrétaires de séance,

M. PASSET

N. DELHAYE-REVEL.